



POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Mise en œuvre du plan d'action de l'OIT
pour les travailleurs migrants****I. Contexte**

1. L'OIT a pour mission, en vertu de sa Constitution, de protéger les travailleurs migrants. La résolution et les conclusions concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée, adoptées par consensus à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, invitent le BIT et les mandants à mettre en œuvre un plan d'action pour les travailleurs migrants qui se décline en sept éléments. Le Bureau est en outre invité, dans les conclusions, à tenir le Conseil d'administration et tous autres organes compétents informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action. La présente note donne un aperçu des activités en rapport avec le plan menées à l'échelon du Bureau depuis juin 2004.
2. L'objectif global du plan d'action consiste à promouvoir les politiques et les pratiques relatives aux migrations de main-d'œuvre qui visent à optimiser les retombées positives de la migration des travailleurs et à réduire ses effets néfastes tant pour les pays d'origine et de destination de ces travailleurs que pour eux-mêmes. Le plan reconnaît le caractère transsectoriel de la question et adopte une approche intégrée qui englobe les normes du travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, ainsi que, dans tous ces domaines, la question des spécificités propres à chaque sexe. La plupart des éléments du plan ont trait à des activités courantes du BIT. La résolution invite ce dernier à intensifier et à étendre ces activités pour augmenter l'impact de son action. Le Bureau a accumulé une expertise unique dans ces domaines qui ne relèvent pas de la compétence d'autres institutions internationales.
3. Le Bureau met en œuvre les diverses composantes du plan d'action en étroite coopération avec les mandants tripartites et les organisations internationales compétentes depuis le milieu de l'année 2004, sur la base de ressources tant du budget ordinaire qu'extrabudgétaires. Il a réussi à mobiliser des ressources extrabudgétaires au cours des dernières années pour des activités en Afrique, en Asie, en Europe, y compris dans la Communauté d'Etats indépendants (CEI), et en Amérique du Sud. La plupart des projets de coopération technique ont été décentralisés et relèvent désormais des structures extérieures, le siège apportant un appui technique au besoin.
4. La présente note est établie selon une structure thématique fondée sur les éléments du plan d'action.

II. Mise en œuvre du plan d'action

1. Elaboration d'un cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche de migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits

5. Le cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre a été examiné et adopté à l'occasion d'une réunion tripartite d'experts, qui s'est tenue du 31 octobre au 2 novembre 2005. Il consiste en un ensemble de principes et de lignes directrices non contraignants qui ont pour but d'aider les Etats Membres à élaborer des politiques plus efficaces en matière de migrations de main-d'œuvre. Le document comporte en annexe des exemples de pratiques optimales dans le domaine. Le Conseil d'administration, à sa session de mars 2006, a autorisé le Directeur général à publier le cadre multilatéral. La décision du Conseil d'administration s'accompagne d'une autorisation du Bureau à diffuser et à promouvoir ledit cadre.
6. Ce cadre est aujourd'hui publié en plusieurs langues (anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe) et devrait l'être dans d'autres encore. Il constitue un important outil d'orientation tant de l'action de l'Organisation que des politiques nationales. Le Bureau a répondu aux demandes d'assistance technique formulées par les gouvernements pour l'élaboration de politiques en matière de migrations de main-d'œuvre et d'administration sur la base du cadre. Le Bureau s'emploie à promouvoir le cadre auprès des organisations d'employeurs et de travailleurs et auprès des institutions du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes (ONU). Il est tenu compte de ce cadre dans toutes les activités de coopération technique.

2. Application plus large des normes internationales du travail et des autres instruments pertinents

7. L'annexe I du cadre multilatéral recense les instruments relatifs aux travailleurs migrants les plus pertinents. On se rappellera qu'il est dit dans la résolution de 2004 que: «Le Bureau s'emploiera à identifier les obstacles à la ratification de ces conventions. [...] L'OIT pourrait prendre des mesures adéquates pour une meilleure promotion de la ratification des conventions n^{os} 97 et 143 et de l'application des principes relatifs à la protection des travailleurs migrants que renferment ces convention.» (paragraphe 27).
8. Le Bureau a établi le profil législatif de 55 pays sur la base des grands principes contenus dans les conventions n^{os} 97 et 143. Ces profils offrent un aperçu du degré de correspondance entre ces principes et la législation nationale, contribuant ainsi à repérer les principaux obstacles à leur ratification et mise en œuvre.
9. En 2005-2007, l'appui technique du BIT a permis cinq ratifications supplémentaires de la convention n^o 97 (Albanie, Arménie, Monténégro, République de Moldova et Tadjikistan) et cinq ratifications de la convention n^o 143 (Albanie, Arménie, Monténégro, Philippines et Tadjikistan). En outre, le BIT a fourni des conseils à l'appui de la ratification par plusieurs pays (Albanie, Algérie, Argentine, Chili, Lesotho et Mauritanie) de la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et a par ailleurs contribué à la révision de projets de texte législatif et/ou de directives nationales sur les migrations dans les pays suivants: Albanie, Arménie, Jordanie, Kazakhstan, République démocratique populaire lao, Mauritanie, République de Moldova, Mongolie, Ouganda, République arabe syrienne et Viet Nam.

3. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi

10. La migration des travailleurs est un exemple des défis à relever dans le domaine de l'emploi du fait de la mondialisation. Plusieurs projets de coopération technique se penchent sur la question de l'emploi et de la migration des travailleurs. Deux projets financés par le gouvernement de l'Espagne visent à donner effet dans la pratique à la promotion du travail décent en augmentant les voies juridiques dans les domaines de la migration, de l'amélioration des compétences et de l'intégration sur le marché du travail des personnes qui reviennent dans leur pays, notamment par le développement des petites et moyennes entreprises. Un certain nombre d'activités relatives à l'emploi et à l'Agenda du travail décent sont menées en Fédération de Russie, dans le Caucase et en Asie centrale dans le cadre d'un projet sur la bonne gouvernance des migrations de travailleurs.
11. Le Bureau a récemment passé en revue des bonnes pratiques relatives à la formation des travailleurs migrants et à la reconnaissance de leurs qualifications. Dans la région Asie-Pacifique, il met actuellement en œuvre un cadre stratégique régional pour le renforcement des compétences, qui reconnaît que la migration de la main-d'œuvre est un des principaux domaines à aborder. Le document de la Commission de l'emploi et de la politique sociale sur la transférabilité des compétences, présenté à la session du Conseil d'administration de mars 2007, traite également des travailleurs migrants¹. Les questions relatives à la migration des compétences seront également prises en compte dans le rapport que le Bureau établit en vue de la discussion générale sur les aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement qui aura lieu à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail (2008).
12. Le Bureau participe aux travaux de l'équipe spéciale interinstitutions sur les rapatriements de salaires, dirigée par la Banque mondiale et l'Agence britannique pour le développement international (DFID). En novembre 2005, le Conseil d'administration a adopté une politique sur la microfinance au service du travail décent, qui a une incidence sur les activités du Bureau relatives aux rapatriements de salaires. Dans l'optique de faire en sorte que les politiques financières prennent davantage en compte le développement des emplois et d'établir des liens plus étroits entre les rapatriements de salaires et les secteurs financiers nationaux, le Bureau examine les cadres réglementaires et stratégiques mis en place dans un certain nombre de pays et met en œuvre des programmes de formation. Le Bureau se penche également sur la participation des organisations de travailleurs et de la Confédération syndicale internationale (CSI) à une activité de conseil des travailleurs migrants sur les possibilités de rapatriement de salaires. Le Bureau a été invité à participer aux travaux d'une équipe spéciale interinstitutions sur la promotion de l'envoi de fonds par les travailleurs migrants qui devrait être mise en place par les pays du G8.
13. Le Bureau s'est engagé à appuyer la mise en œuvre et le suivi des activités relatives à l'établissement de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) en Afrique de l'Ouest, dans le cadre d'une collaboration entre l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette stratégie considère la migration des travailleurs comme un facteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté. On explorera la possibilité d'établir des liens avec les DSRP des pays de la sous-région sur le sujet.
14. Le BIT a prêté main-forte à un certain nombre de bureaux extérieurs pour l'élaboration de propositions de projet interinstitutionnel à soumettre au titre du volet thématique «jeunesse, emploi et migration» du Fonds (PNUD-Espagne) pour la réalisation des

¹ Document GB.298/ESP/3.

objectifs du Millénaire pour le développement sur la base d'une étroite coopération intersectorielle au sein du Bureau.

4. Protection sociale des travailleurs migrants

- 15.** L'action dans le domaine de la protection sociale porte sur la gouvernance et la gestion des migrations de main-d'œuvre, la lutte contre la discrimination à l'égard des migrants, l'intégration des migrants, la sécurité sociale, les conditions d'emploi, la sécurité et la santé au travail et le VIH/sida sur le lieu de travail. Il convient à ce titre d'agir en amont en apportant une aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies dans le domaine des migrations de travailleurs qui tiennent compte des spécificités hommes-femmes, à la mise en place d'institutions efficaces dans ce domaine, et à l'adoption et à l'application de la législation et des politiques dictées par les normes internationales du travail.
- 16.** Le Bureau prête actuellement son concours à plusieurs pays pour l'élaboration de politiques, d'institutions, de législations et de statistiques dans le domaine des migrations (Afghanistan, Bahreïn, Emirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Nigéria, Ouganda, Sri Lanka).
- 17.** Le BIT a été invité à jouer un rôle directeur dans l'organisation et la conduite du second forum sur le thème des travailleurs contractuels temporaires – un partenariat pour le développement, organisé dans le Golfe, à Abou Dhabi, à l'initiative du ministère du Travail des Emirats arabes unis du Conseil de coopération du Golfe (GCC), les 23 et 24 janvier 2008.
- 18.** En Asie, le Bureau a prêté main-forte aux autorités nationales pour évaluer et rationaliser les législations, structures et procédures en vigueur sur l'émigration des travailleurs, notamment en ce qui concerne le recrutement (par exemple, Afghanistan, Indonésie et Sri Lanka). Le BIT apporte également une aide au Liban pour la mise en œuvre d'un plan d'action national visant à améliorer la situation des migrantes employées de maison. Dans ce contexte, le Bureau a produit une brochure sur les droits et les devoirs de ces migrantes au Liban. En Thaïlande, le BIT s'est employé à renforcer les capacités de la Fédération des syndicats du Myanmar pour aider les travailleurs migrants de ce pays et leurs organisations.
- 19.** Le Bureau poursuit ses travaux de lutte contre la traite en Albanie, en République de Moldova et en Ukraine, par des activités de sensibilisation, de promotion du travail décent et d'accès à la formation et aux dispositifs de microcrédit. D'importants projets de coopération technique ont été menés en Afrique de l'Ouest et dans certains pays d'Europe.
- 20.** Le Bureau contribue à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs migrants en renforçant les capacités de l'inspection du travail et en formant des inspecteurs dans les pays de destination de la main-d'œuvre migrante. Des projets de coopération technique du BIT dans le domaine de la lutte contre le sida comportent des éléments sur les travailleurs migrants. S'agissant du VIH/sida, le Bureau a élaboré, en collaboration avec l'ONUSIDA et l'Organisation internationale pour les migrations, une note d'information sur le VIH et les migrations internationales de main-d'œuvre, et met la dernière main à un document sur la mobilité, le VIH et le sida visant l'élaboration, dans ce domaine, d'un cadre commun au système des Nations Unies pour une approche globale fondée sur les droits. Le Bureau abordera la question des travailleurs migrants à l'occasion d'une session spéciale du XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, qui se tiendra à Séoul (République de Corée) du 29 juin au 4 juillet 2008.

21. En matière de sécurité sociale, le Bureau s'intéresse à l'égalité de traitement entre travailleurs migrants et travailleurs nationaux dans le domaine de la couverture sociale et des droits à prestations. Des éléments relatifs à la sécurité sociale sont intégrés dans les nouveaux projets de coopération technique concernant les migrations de travailleurs. Le Bureau a apporté un appui technique à Bahreïn pour l'adoption d'une législation en matière de sécurité sociale visant les travailleurs migrants. Il évalue actuellement les possibilités d'un accord-cadre multilatéral dans ce domaine (notamment pour les prestations vieillesse) entre les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur la base d'une étude des systèmes de sécurité sociale de ces pays. Une étude de faisabilité sur les envois de fonds par voie électronique propres à permettre aux Philippins qui travaillent à l'étranger de bénéficier de l'assurance santé et de la sécurité sociale a été menée à bien. La faisabilité d'un projet pilote d'assurance santé pour les familles de travailleurs migrants qui vivent au Bangladesh est à l'étude, dans le cadre d'une coopération entre l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ).
22. En juin 2007, le BIT a participé à des consultations organisées par le gouvernement du Qatar sur l'élaboration d'un système de financement et de protection de la santé des citoyens qatariens, qui couvre également le vaste groupe des migrants/expatriés travaillant dans les différents secteurs de l'économie ou en tant qu'employés domestiques dans le pays. Le BIT a fourni des conseils pour l'élaboration d'un système de protection sociale sur le plan de la santé à couverture universelle et prévoyant des aides pour les pauvres, y compris les employés de maison.

5. Renforcement des capacités, sensibilisation et assistance technique

23. La résolution adoptée par la Conférence indique qu'en conformité avec ce plan d'action il convient d'accorder la priorité au renforcement des capacités et à l'assistance technique.
24. A cet égard, le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre est un instrument majeur à la disposition des Etats Membres. Le Bureau a également produit un document sur la politique et la gestion en matière de migrations de main-d'œuvre (traduit en plusieurs langues) pour des cours de formation dans les pays d'Asie, notamment en Chine, au Cambodge, en Inde, en République démocratique populaire lao, en Mongolie et au Viet Nam. En collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Bureau a fait paraître deux éditions régionales d'un manuel pour la mise en place de politiques efficaces en matière de migrations de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination des migrants, l'une en anglais et l'autre en russe pour les pays de la CEI, en 2006, ainsi qu'une édition méditerranéenne lancée en décembre 2007, en anglais et en arabe. Le Bureau des activités pour les travailleurs a produit un manuel sur les travailleurs migrants à l'usage notamment du mouvement syndical. Le Bureau appuie l'Organisation internationale des employeurs (OIE) dans le cadre de l'élaboration d'un manuel sur les migrations de main-d'œuvre à l'intention des employeurs.
25. En 2004-2006, le BIT a mis en œuvre un projet global visant à encourager les partenaires sociaux à prendre part à la lutte contre la discrimination à l'égard des migrants et en faveur de leur intégration en Europe, en diffusant des exemples de bonnes pratiques, en publiant des dossiers d'orientation pratique, en définissant des indicateurs d'intégration, en élaborant des instruments d'évaluation et en invitant les partenaires sociaux à se constituer

en réseaux. Un portail d'information sur le Web² et une base de données contenant des exemples de pratiques antidiscriminatoires et d'intégration sur le lieu de travail ont été élaborés, ainsi qu'un manuel intitulé *Equality in Diversity: Migration and Integration (L'égalité dans la diversité: migration et intégration)*, ainsi que des dossiers d'information et des brochures visant à motiver les employeurs et les syndicats quant à la question de l'intégration.

26. Une évaluation des pratiques discriminatoires à l'échelle nationale a été menée en France et en Suède selon la méthodologie du BIT. Ces études ont suscité l'annonce de nouvelles mesures de la part du gouvernement et des partenaires sociaux pour réduire la discrimination sur le lieu de travail et améliorer l'intégration des travailleurs d'origine immigrée. Le BIT a fourni des conseils et des documents à l'Irlande qui souhaitait prendre des mesures en matière de discrimination et d'intégration dans le cadre du nouvel accord de partenariat social national en matière de coopération stratégique entre les partenaires sociaux et le gouvernement.
27. Le Centre international de formation de l'OIT à Turin, en étroite coopération avec MIGRANT, contribue également au renforcement des capacités. En avril 2007, un cours de formation sur les migrations de travailleurs a été introduit dans le programme courant du Centre de Turin à l'intention des mandants et des organisations internationales. Il sera couramment proposé en plusieurs langues. Il aborde les thèmes de la protection des travailleurs migrants, de l'emploi, des normes du travail, des spécificités hommes-femmes, du dialogue social, entre autres aspects.
28. Le Bureau contribue au renforcement des capacités dans le domaine des migrations de main-d'œuvre grâce à un certain nombre de programmes de coopération technique. Le projet sur les migrations de main-d'œuvre financé par la Commission européenne en tant qu'instrument de développement et d'intégration en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord a contribué au renforcement des capacités de certains pays dans le domaine de la gouvernance, des cadres réglementaires et juridiques, des statistiques en matière de migration et de la recherche sur les liens entre migration et développement. C'était la première étape d'une approche globale à long terme des migrations de travailleurs, du développement et de l'intégration régionale, en coopération avec les communautés économiques régionales. Deux grands projets ont été lancés dans ce domaine en Asie: un programme sur la gestion des migrations de main-d'œuvre en Asie mis en place conjointement par le BIT, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Commission européenne, et le Programme régional de gestion des mouvements transfrontières de main-d'œuvre en Asie du Sud-Est mis en place par le BIT et le Japon. Un certain nombre de cours de formation et de réunions ont été organisés dans le cadre de ces programmes, qui ont par ailleurs renforcé les capacités des partenaires tripartites. Le projet de coopération technique pour des partenariats durables aux fins de la gestion des migrations de main-d'œuvre intéresse la Fédération de Russie, le Caucase et l'Asie centrale. Un grand projet de renforcement des capacités de l'Afghanistan dans le domaine de la réinsertion et des migrations temporaires de travailleurs afghans et de protection de ces travailleurs est en cours d'exécution. Des activités devraient être lancées en 2008 dans les Etats du Conseil de coopération du Golfe pour mettre au point une base d'informations et de connaissances à l'appui des stratégies en matière de migrations internationales, de même qu'en Asie centrale, pour réglementer les migrations de main-d'œuvre aux fins du développement et de la coopération régionale.
29. Deux projets financés par l'Espagne ont porté sur le renforcement des capacités en Bolivie, en Colombie, en Equateur, au Pérou et au Sénégal. Le projet financé par l'Irlande sur les

² www.ilo.org/migrant/equality

institutions en matière de migrations de main-d'œuvre et de lutte contre la traite, à l'intention de l'Albanie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, est lui aussi très axé sur le renforcement des capacités.

30. A la demande de la République de Corée, le BIT a mis en place un projet d'assistance technique pour renforcer les capacités des pays d'origine des travailleurs migrants afin qu'ils tirent avantage du système de permis de travail coréen pour envoyer des travailleurs en République de Corée. Le BIT aide le gouvernement coréen à créer un système type dans le cadre duquel les migrations pour l'emploi sont organisées de gouvernement à gouvernement et qui garantit une protection totale des droits des travailleurs.
31. Le projet d'action concrète en matière de politiques et de pratiques dans le domaine des migrations de main-d'œuvre lancé avec l'appui de la DFID est fortement axé sur le renforcement des capacités et la sensibilisation à diverses questions liées aux migrations de main-d'œuvre, qui vont de la promotion du cadre multilatéral au renforcement des capacités techniques en vue d'accroître les liens entre migration et développement, d'améliorer les statistiques en matière de migration des travailleurs et de fournir des exemples de bonnes pratiques.

6. Renforcement du dialogue social

32. Le dialogue social est préconisé dans toutes les activités relatives aux migrations de main-d'œuvre entreprises par le Bureau. Outre la participation directe des partenaires sociaux à l'ensemble des activités de coopération technique, le Bureau des activités pour les employeurs et celui des activités pour les travailleurs ont contribué dans une large mesure à renforcer le dialogue social sur ces questions, à la fois en tant qu'instrument et objectif stratégique de l'Organisation. Les organisations internationales d'employeurs et de travailleurs – l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI) – travaillent main dans la main avec le Bureau sur les questions relatives aux migrations de main-d'œuvre. La CSI s'est engagée à appuyer la promotion des conventions relatives aux travailleurs migrants et l'approche de l'OIT fondée sur les droits.
33. Quinze pays d'Afrique (des sous-régions de l'Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Maghreb) ont mis en place des forums consultatifs tripartites nationaux et/ou des points focaux sur ce thème, à l'issue de projets de coopération technique de l'OIT et de services consultatifs, qui ont été suivis de plans d'action sous-régionaux tripartites sur la gestion des migrations de main-d'œuvre dans les trois sous-régions. Un plan d'action sur le thème des migrations de main-d'œuvre et du développement en Afrique a été adopté à l'occasion du Dialogue interrégional (BIT, Commission européenne, Afrique, Europe) sur la gestion des migrations de main-d'œuvre aux fins de l'intégration et du développement, qui s'est tenu à Bruxelles, du 4 au 6 avril 2006, et au cours duquel le rôle du dialogue social a été mis en exergue.
34. Le Bureau a apporté son aide à un certain nombre d'activités liées aux migrations de main-d'œuvre menées par les syndicats dans différentes régions. La plupart de ces activités ont débouché sur des plans d'action et des engagements pris par les organisations participantes en vue de promouvoir et de protéger les droits des travailleurs migrants.
35. Le Bureau entreprend actuellement un programme d'action, du point de vue de l'offre, sur les migrations internationales des travailleurs du secteur de la santé en partenariat avec l'OMS et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Des comités directeurs nationaux tripartites ont été créés pour promouvoir le dialogue social sur la question, outre

la participation active de l'Organisation internationale des employeurs et de l'Internationale des services publics.

- 36.** En collaboration avec le programme des activités pour les travailleurs du Centre de Turin, le Bureau a contribué à l'organisation de séminaires syndicaux régionaux et sous-régionaux sur les questions touchant les travailleurs migrants à Damas (décembre 2007), Moscou (juin 2007), Jakarta (août 2007) et Katmandou (septembre 2007). La réunion de Katmandou a adopté la déclaration des syndicats sur les droits des travailleurs migrants en provenance de l'Asie du Sud. Par ailleurs, le programme des activités pour les travailleurs du Centre de Turin intègre désormais un module intitulé «Approche des migrations de la main-d'œuvre fondée sur les droits» dans ses programmes de formation destinés aux syndicalistes. Le Bureau a également apporté son aide aux organisations syndicales mondiales et régionales, pour renforcer leurs politiques visant à promouvoir les droits des travailleurs migrants. On citera, parmi les initiatives prises par les partenaires sociaux, la tenue à Montevideo en décembre 2005 et à Asunción (Paraguay) en novembre 2007, de deux séminaires des syndicats sud-américains sur les migrantes employées de maison. Ces deux séminaires ont débouché sur des déclarations visant à promouvoir et protéger le droit des migrantes employées de maison.
- 37.** Le Bureau s'emploie à promouvoir la coopération entre les syndicats et les ONG dans les pays de l'ANASE pour protéger les droits des travailleurs migrants, notamment des employées de maison. Il a fourni un appui au forum des migrants en Asie en coopération avec le Conseil des syndicats de l'ANASE pour engager des consultations visant à promouvoir la déclaration de l'ANASE sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants (novembre 2007).
- 38.** Le Bureau appuie les initiatives des employeurs concernant les travailleurs migrants. Il a contribué à l'organisation d'une réunion convoquée par les associations d'employeurs d'Europe centrale et orientale visant à recenser les diverses manières de mettre en place des systèmes de flux migratoires qui soient avantageux pour toutes les parties en jeu. Le Bureau a en outre contribué, en novembre 2006, à l'organisation d'une table ronde sur le respect des droits des travailleurs en Israël, parrainée par la Friedrich Ebert Stiftung, institution allemande, et l'Association de recherche sur les relations professionnelles d'Israël. Le Bureau a élaboré une méthode d'intégration des migrants sur le lieu de travail et dispense une formation en la matière aux entreprises (début 2008) sous les auspices de l'Institut de gestion irlandais. A la demande de l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration, le Bureau examine la possibilité de mettre en place un dispositif de migration temporaire de travailleurs pour ce secteur d'activité.
- 39.** Le dialogue social a été partie intégrante des forums et des conférences tripartites qui ont abordé les questions relatives aux mesures à prendre dans le domaine des migrations de main-d'œuvre, de la lutte contre la discrimination à l'égard des travailleurs migrants et de leur intégration, dans le cadre de projets de coopération technique mis en œuvre par le Bureau. Ce dernier poursuivra ses plans d'activités concernant le renforcement des organismes chargés des migrations de main-d'œuvre, ou la création de tels organismes, en association avec les partenaires sociaux, dans le cadre de l'administration du travail dans les pays en développement. A sa session de mai 2007, la réunion des hauts responsables de l'ANASE en charge des questions de travail a accepté la recommandation de l'OIT concernant la mise en place d'un forum de l'ANASE sur les migrations de main-d'œuvre.

7. Améliorer la base d'informations et de connaissances

40. L'enquête 2003 sur les migrations internationales de main-d'œuvre fait ressortir la forte demande pour des activités du Bureau visant à améliorer la base de connaissances sur les migrations, notamment les statistiques sur les migrations de main-d'œuvre. Cela a été confirmé par la résolution adoptée à la Conférence internationale du Travail en 2004.
41. Le Bureau a élaboré un programme de recherche et de diffusion actives de l'information sur les migrations de main-d'œuvre (diffusion d'études régulières sur les orientations stratégiques sous forme de monographies, de documents de travail et sur le site Web). Les principaux domaines traités sont les suivants: mondialisation, migrations et protection des migrants, migrations de la main-d'œuvre qualifiée, diaspora et contributions de personnes qualifiées, discrimination à l'égard des travailleurs migrants sur le marché du travail, dépréciation des qualifications des migrantes en Suisse, intégration des questions de migration dans le développement, migrations et développement en Afrique australe, migrantes employées de maison, jeunes et migrations illégales en Afrique occidentale, emploi illégal de travailleurs migrants en Autriche et en République tchèque, agences de recrutement privées. Le Bureau a publié trois séries d'études sur les données, la législation et les pratiques dans le domaine des migrations, et le lien entre migrations et développement en Afrique de l'Est, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest, respectivement. Il a également publié des études sur les caractéristiques des populations afghanes déplacées en République islamique d'Iran et au Pakistan et sur l'incidence de ce phénomène sur le marché du travail, et sur la réinsertion des migrants afghans de retour dans leur pays.
42. Le programme d'étude sur le travail décent de l'Institut international d'études sociales a publié des résultats d'étude sur les migrations internationales de main-d'œuvre, notamment sur la main-d'œuvre qualifiée et les agences de recrutement des travailleurs migrants. Les études actuellement menées sur l'internationalisation des marchés du travail explorent les liens qui existent entre mobilité, emploi et développement.
43. La base de données en ligne sur les migrations internationales de main-d'œuvre a été restructurée et intégrée dans la base de données LABORSTA (statistiques du travail) du Bureau de statistique du BIT à compter de janvier 2008. Un module statistique sur les migrations de main-d'œuvre a été élaboré et sera intégré aux enquêtes sur la main-d'œuvre effectuées dans le cadre des enquêtes sur les ménages, et expérimenté en Arménie, en Egypte, en Equateur et en Thaïlande. Le Bureau a contribué au premier rapport régional biennal sur la migration des travailleurs arabes publié par la Ligue des Etats arabes en 2006.
44. Les projets de coopération technique ont permis d'élargir la base de connaissances sur certaines régions grâce à des études et des publications sur les politiques et la législation en matière de migrations de main-d'œuvre, les liens entre migrations et développement et les statistiques migratoires en Afrique et en Asie, notamment les éditions spéciales des «Cahiers de migrations internationales» sur l'Afrique. Des projets d'intégration en Europe ont permis d'élaborer des dossiers d'orientation pratique, des descriptifs de pratiques, des rapports d'étude sur l'intégration et un manuel à l'intention des partenaires sociaux.
45. Les exemples de pratiques optimales qui figurent dans le document sur le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre et ceux en matière de lutte contre la discrimination peuvent être consultés sur le site Web de l'Organisation. Le Bureau a également produit des séquences vidéo sur les travailleurs migrants, les droits syndicaux et les travailleurs migrants employés de maison.

8. Coopération et dialogue concernant les politiques migratoires

46. Au niveau interinstitutionnel, le Bureau est membre fondateur du Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG), devenu le Groupe mondial des migrations, avec lequel il collabore pour des activités techniques spécifiques. Des partenariats actifs sont en place avec l'OIM, le HCR, l'UNIFEM et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), dans le cadre desquels des échanges d'informations ont lieu, des projets de collaboration sont mis en place et des réunions conjointes sont organisées. Le BIT a en outre des consultations et des contacts réguliers avec la Banque mondiale et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) qui codirigent, avec le Bureau, le Comité de haut niveau sur les programmes pour ce qui est de la question migratoire. Le Bureau a organisé la table ronde de l'ECOSOC sur la mondialisation et les migrations de main-d'œuvre à Genève, en juillet 2006. Le BIT a activement contribué au processus du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2006. Il a par ailleurs fourni son plein appui au Forum mondial sur la migration et le développement, organisé à l'initiative du gouvernement de la Belgique dans le cadre du suivi du dialogue de haut niveau, en fournissant des documents techniques concernant les migrations sous l'angle de la problématique homme/femme et des droits des travailleurs, et en apportant des contributions techniques à plusieurs tables rondes. Il travaille également en étroite collaboration avec le gouvernement des Philippines pour le second Forum mondial sur la migration et le développement qui se tiendra à Manille en 2008. Le Bureau collabore avec plusieurs institutions des Nations Unies et l'OIM à l'initiative conjointe de la Commission européenne, des Nations Unies et de l'OIM sur la migration et le développement en vue d'aider les pays en développement à tirer parti des migrations. En octobre 2007, le BIT a coorganisé avec l'Union interparlementaire (UIP) et le HCDH un séminaire mondial sur la migration et les droits de l'homme.
47. Au niveau régional, le Bureau a renforcé les échanges et le dialogue avec la Commission européenne, en faisant de la question migratoire une priorité de la coopération dans le cadre du nouvel accord de partenariat stratégique entre les deux organisations, et a fourni des avis d'experts sur un certain nombre de communications relatives à la question migratoire, entretenu le dialogue et des échanges d'informations avec l'OCDE, et poursuivi sa participation active à l'Assemblée parlementaire du Comité européen sur les migrations du Conseil de l'Europe. Il collabore également avec le Centre international pour le développement des politiques migratoires, qui est à Vienne et qui traite de la question migratoire en Europe. En Afrique, le BIT a contribué dans une large mesure au Cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique adopté par l'Union africaine en juillet 2006. Il a collaboré avec la CEDEAO, la Commission économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), l'ANASE, le Conseil de coopération du Golfe, la Ligue des Etats arabes, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Afrique (ONU).
48. Le Bureau a poursuivi sa coopération et ses échanges sur la question migratoire avec les principaux milieux académiques et centres d'excellence, et a contribué à des comités consultatifs de réseaux de recherche régionaux et mondiaux. Il a en outre participé aux débats et à la sensibilisation dans le cadre d'activités organisées par des entités professionnelles ou de la société civile telles que la CSI, Caritas Europe, l'Association internationale de l'inspection du travail, l'Association des femmes d'Afrique de l'Ouest et le Forum des migrants en Asie, notamment.

III. Incidences financières du plan d'action

49. Le plan d'action couvre tous les domaines du mandat de l'OIT. Les demandes croissantes d'intervention du Bureau traduisent la confiance des acteurs dans l'Organisation et dans son approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits définie par la Conférence internationale du Travail en 2004. Ces demandes émanent des mandants tripartites, des organisations internationales et régionales et des chercheurs.
50. Le Bureau répond à ces demandes selon une démarche intégrée en s'appuyant sur les ressources du budget ordinaire et les projets de coopération technique. Les ressources extrabudgétaires fournies par les donateurs multilatéraux et bilatéraux ont joué un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du plan d'action. L'étroite collaboration avec les mandants et les partenariats avec d'autres parties prenantes ont renforcé les capacités du Bureau. Des ressources additionnelles permettraient au Bureau de répondre à davantage de demandes et d'affirmer le rôle et la position de l'Organisation dans les débats et les politiques relatives aux migrations de main-d'œuvre.

Genève, le 18 février 2008.

Document soumis pour information.